



LA COURONNE



POUVOIR JUDICIAIRE
INTERPRÈTE LES LOIS

COUR SUPRÊME DU CANADA

La Cour suprême du Canada est le plus haut tribunal du système judiciaire canadien et elle a le dernier mot sur toutes les questions juridiques et sociales au Canada. Elle est composée de neuf juges, dont le juge en chef du Canada, qui sont nommés par le premier ministre et désignés par le gouverneur général et le Cabinet.

COUR D'APPEL FÉDÉRALE

La Cour d'appel fédérale entend les appels des décisions rendues par d'autres tribunaux fédéraux, et la grande majorité de ses décisions sont définitives. Cette cour tient des audiences partout au pays sur des questions de droit fédéral.

COUR D'APPEL DE LA COUR MARTIALE DU CANADA

La Cour d'appel de la cour martiale est composée de juges fédéraux et provinciaux nommés par le gouverneur en conseil. Cette cour entend les appels des tribunaux militaires des Forces armées canadiennes.

COUR CANADIENNE DE L'IMPÔT

La Cour canadienne de l'impôt entend et statue sur les appels interjetés en vertu des diverses lois fiscales. Elle a été créée dans le prolongement de la Commission de révision fiscale.

TRIBUNAUX MILITAIRES

Les cours martiales sont des tribunaux militaires officiels qui sont présidés par des juges militaires indépendants. Elles sont semblables aux tribunaux criminels civils et sont conçues pour traiter les infractions graves. Il existe deux types de cours martiales; les cours martiales générales et les cours martiales permanentes. Les cours martiales peuvent siéger partout dans le monde.

COUR FÉDÉRALE

La Cour fédérale juge les réclamations présentées par ou contre le gouvernement fédéral, les litiges fédéraux-provinciaux et les questions comme celles qui sont relatives au droit maritime, au droit d'auteur, au droit des brevets et des marques de commerce, et aux lois fiscales fédérales.

LES ORGANISMES FÉDÉRAUX ET LES TRIBUNAUX

Certains conseils et tribunaux qui exercent des fonctions judiciaires et quasi judiciaires, comme la Régie de l'énergie du Canada et l'Office des transports du Canada, sont des tribunaux d'archives désignés qui sont sujets à révision par la Cour fédérale du Canada.